

Document N° 3.3
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Septembre 2005

ARRCO

Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

L'accord paritaire relatif à l'AGIRC et à l'ARRCO, conclu en novembre 2003, court jusqu'au 31 décembre 2008, avec une clause de revoyure en 2006. Selon l'accord, le salaire de référence est indexé sur l'évolution du salaire moyen et la valeur du point sur l'évolution des prix. Le maintien de ces règles jusqu'en 2050 se traduirait à terme par une baisse du rendement des régimes complémentaires et du taux de remplacement assuré par ces régimes. Pour le scénario présenté ici, il a été supposé que les règles qui prévalaient avant l'accord de novembre 2003 s'appliquent au-delà de 2008, soit une stabilisation du rendement des régimes avec des indexations de la valeur du point et du salaire de référence sur l'évolution des prix. D'autres hypothèses, en particulier celles d'une poursuite des termes de l'accord de novembre 2003, ont été étudiées et seront présentées ultérieurement.

Dans les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, les pensions liquidées avant 65 ans ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général. Les allocations de droits directs servies sans abattement au titre de la « retraite à 60 ans » avant 65 ans, sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF¹ qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement. En ressources, aux cotisations de retraite ARRCO, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 60 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF² entre l'AGIRC et l'ARRCO. Les ressources de l'ARRCO sont également majorées, dans les comptes présentés ici, des versements de l'UNEDIC pour le chômage et des cotisations de retraite au titre des périodes de préretraite et de chômage indemnisé par l'Etat, prises en charge par le FSV depuis la loi de modernisation sociale de janvier 2002.

On notera que le régime de l'ARRCO dispose de réserves financières pour un montant estimé à environ 45,6 milliards d'euros en début de période, dont la gestion n'a pas été prise en compte dans cet exercice de projection.

¹ Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO.

² Selon les dispositions de l'accord paritaire du 13 novembre 2003, les excédents de l'AGFF sont affectés aux comptes de l'AGIRC et de l'ARRCO, selon des modalités de répartition prédéfinies.

1. Projections dans le cadre du scénario macroéconomique de taux de chômage à 4,5% à partir de 2015 et d'impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050

Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations

Les effectifs de cotisants à l'ARRCO suivraient les inflexions de l'emploi total : hausse jusque vers 2015 puis baisse lente et régulière jusqu'en 2050. Ils progresseraient un peu plus rapidement cependant dans la mesure où leur part dans l'emploi total passerait d'environ 74% actuellement à un peu plus de 77% en 2050. A cet horizon, les effectifs de cotisants à l'ARRCO seraient légèrement supérieurs à leur niveau actuel (+4%).

La réforme de 2003 aurait un impact sur la population active, donc sur l'emploi et les effectifs cotisants à l'ARRCO. Dans l'hypothèse étudiée ici où la population active serait rehaussée de près de 400 000 personnes à l'horizon 2050, la réforme de 2003 conduirait à un nombre de cotisants à l'ARRCO supérieur à ce qu'il aurait été en l'absence de réforme ; le surcroît d'effectifs cotisants est estimé à plus de 300 000 personnes en 2050.

Compte tenu d'une modification du mode de décompte des cotisants à l'ARRCO, il est délicat de comparer ces projections d'effectifs à celles réalisées en 2001. Il reste que, sur l'ensemble de la période 2000-2040, la progression des effectifs de cotisants à l'ARRCO est relativement proche selon les deux exercices de projection (+13,3% selon l'exercice actuel, +10,7% selon l'exercice 2001).

L'évolution de la masse des cotisations est déterminée par celle des effectifs de cotisants et par celle de l'assiette moyenne des cotisations, qui suit approximativement la progression du salaire moyen par tête ; rappelons à cet égard que le plafond de la sécurité sociale est supposé progresser comme le salaire moyen par tête, de 1,8% par an en pouvoir d'achat. Ainsi, la masse des ressources à l'ARRCO (après redistribution des excédents AGFF) progresserait de 2,7% par an en moyenne d'ici 2015 ; au-delà, sous l'effet de la baisse des effectifs cotisants, la progression de la masse des cotisations serait ralentie et se stabiliserait au rythme annuel moyen de 1,6% à partir de 2025. En 2050, la masse des ressources à l'ARRCO représenterait 87,5 milliards d'euros.

Comparativement à la situation en l'absence de réforme 2003, la masse des cotisations serait supérieure de 1,9 milliards d'euros en 2050 en raison du surcroît de cotisants.

Par rapport à l'exercice 2001, la masse des cotisations serait plus dynamique en raison notamment d'une croissance plus forte du salaire moyen par tête (+1,8% contre +1,6% selon l'exercice 2001). D'autre part, le surcroît de ressources en provenance de l'AGFF (redistribution des excédents AGFF entre l'AGIRC et l'ARRCO) est pris en compte dans l'actuelle projection. En 2040, le surcroît de ressources, lié aux cotisations plus élevées et à la redistribution de l'excédent AGFF, est estimé à 11 milliards d'euros.

Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les effectifs de retraités de droit direct à l'ARRCO seraient multipliés par 2,3 à l'horizon de 2050 et atteindraient à cette date 19 millions de personnes. L'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom se traduirait par une croissance rapide de ces effectifs jusque vers 2030 (les effectifs de retraités de droit direct à l'ARRCO doubleraient à cet

horizon). Le rythme annuel moyen de croissance des effectifs de retraités avoisinerait 3% en début de période de projection, alors qu'entre 2040 et 2050, il ne serait plus que de 0,3%.

Il est supposé ici que la réforme de 2003 conduirait à modifier les âges moyens de départ à la retraite des salariés, en moyenne de +0,6 an pour les hommes et de -0,3 an pour les femmes en 2050. L'allongement de la durée des études au fil des générations et les effets de la réforme de 1993 se traduiraient par un décalage supplémentaire d'un an de l'âge moyen de départ à la retraite des hommes d'ici 2030. La comparaison avec la projection réalisée sous l'ancienne législation montre que la réforme de 2003 aurait pour effet de réduire les effectifs de retraités de droit direct de 180 000 en 2020. Au-delà, compte tenu de l'avancement de l'âge moyen de départ à la retraite des femmes et de la proportion importante de femmes liquidant leur pension à l'ARRCO, l'effet de la réforme sur les effectifs de retraités serait fortement atténué (réduction des effectifs de moins de 50 000 en 2050).

Par rapport à l'exercice 2001, les effectifs de retraités de droit direct à l'ARRCO progresseraient un peu plus vite.

La masse des pensions serait quasiment multipliée par trois à l'horizon 2050. Son rythme annuel de croissance se réduirait au fil du temps sur toute la période de projection, passant de +3,3% entre 2003 et 2010 à +1,6% entre 2040 et 2050, en raison principalement de l'évolution des effectifs de retraités. De plus, la pension moyenne de droit direct servie par l'ARRCO progresserait à un rythme relativement faible jusqu'en 2040 (+0,6% par an en moyenne) sous l'effet notamment des baisses de rendement du régime, liées aux accords de 1996 et de 2003³ ; l'hypothèse de rendement constant à partir de 2009, contribuerait à l'augmentation plus rapide de la pension moyenne de droits directs en fin de période de projection. En 2050, la masse des pensions servies par l'ARRCO s'élèverait à environ 87,5 milliards d'euros, un montant inférieur de près de 1 milliard d'euros à celui des prestations projetées sous l'ancienne législation.

Par rapport à l'exercice 2001, la masse des pensions évoluerait légèrement moins vite, de 0,1 point par an en moyenne.

Le solde technique et le solde élargi

Le solde technique de l'ARRCO, différence entre la masse des cotisations – y compris les excédents de l'AGFF (pour la partie revenant au régime) – et la masse des prestations, serait toujours positif jusque vers 2035. Il fluctuerait entre 6 et 7 milliards d'euros jusqu'en 2020, diminuerait rapidement entre 2020 et 2035. Au delà de 2035, il serait positif ou négatif selon les années, compris entre un déficit d'environ 300 millions d'euros et un excédent de 200 millions d'euros (déficit de 50 millions d'euros en 2050). Entre 2020 et 2035, la masse des cotisations serait en effet sensiblement moins dynamique que la masse des prestations, dans la mesure où, au cours de cette période, les effectifs de cotisants commenceraient à diminuer alors que les effectifs de retraités continueraient à progresser vivement.

Les excédents techniques de l'ARRCO, sur la seconde partie de la période de projection proviennent de l'intégration d'une partie des excédents de l'AGFF dans les comptes du

³ Rappelons qu'il est supposé que les termes de l'accord de 2003 ne sont pas prolongés après 2008.

régime. Hors l'intégration de ces excédents, le solde technique de l'ARRCO serait négatif à partir de 2022 ; il s'établirait à environ -9 milliards d'euros en 2050.

La réforme de 2003 permettrait d'améliorer le solde technique du régime de 1,9 milliard d'euros en 2020 et de 2,9 milliards d'euros en 2050.

Par rapport à l'exercice 2001, la situation financière de l'ARRCO hors AGFF⁴ serait moins bonne jusque vers 2020, avec des excédents moindres, et meilleure au-delà avec des déficits plus faibles.

Pour le régime de l'ARRCO, le solde élargi correspond au solde technique duquel sont déduits les prélèvements sur cotisations pour la gestion et l'action sociale. En projection, le montant de ce poste serait relativement stable aux alentours de 1,4 milliard d'euros. Au total, le solde élargi serait inférieur au solde technique et la date d'apparition du déficit du régime serait avancée de 6 années (soit 2030). En 2050, le déficit du solde élargi s'élèverait à près de 1,5 milliards d'euros.

2. Variantes d'impact de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité

L'estimation des effets de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité est fragile. En conséquence, deux variantes ont été étudiées en complément de l'hypothèse centrale de comportement.

Dans l'hypothèse où la réforme de 2003 se traduit par une augmentation de la population active d'environ 800 000 personnes en 2050 compte tenu d'un décalage de l'âge moyen de départ à la retraite deux fois plus important que dans l'hypothèse centrale, l'amélioration du solde technique de l'ARRCO consécutive à la mise en œuvre de la réforme serait d'environ 4,3 milliards d'euros en 2050, contre 2,8 milliards d'euros sous l'hypothèse centrale. Le régime dégagerait des excédents jusqu'en 2050 (+ 1,4 milliards d'euros). L'impact de la réforme sur l'équilibre du régime transiterait en grande partie par la hausse de la masse des cotisations (+3,2 milliards d'euros en 2050) en raison d'une population cotisante plus nombreuse (+600 000 en 2050). Le reste s'expliquerait par la réduction de la masse des pensions (-1 milliard d'euros en 2050) sous l'effet de la baisse des effectifs de retraités (-100 000 retraités de droit direct en 2050).

Par rapport à l'hypothèse centrale de comportement, le solde technique serait supérieur de 1,4 milliard d'euros en 2050. Cette amélioration du solde s'expliquerait pour l'essentiel par la hausse de la masse des cotisations (+1,35 milliard d'euros en 2050) sous l'effet de la hausse des effectifs de cotisants (+300 000 cotisants à terme) tandis que la masse des pensions ne diminuerait que de 115 millions d'euros en 2050 sous l'effet d'une réduction moindre des effectifs de retraités (-60 000 en 2050).

Dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifie pas les comportements d'activité, à l'exception des départs anticipés pour carrière longue, la réforme améliorerait le solde technique du régime de près de 1,9 milliard d'euros en 2050. Les gains financiers liés à la réforme proviendraient de la baisse de la pension moyenne en l'absence de modification du

⁴ Les excédents de l'AGFF n'étaient pas reversés aux régimes complémentaires dans l'exercice 2001.

comportement d'activité alors que la hausse des effectifs de retraités liée aux départs anticipés pour carrière longue serait relativement marginal (+ 20 000 à terme) Sous cette hypothèse, les gains procurés par la réforme seraient plus faibles que dans les deux scénarios de recul de l'âge moyen de départ à la retraite lié à la réforme.

3. Variantes de taux de chômage

Le scénario de référence suppose un retour au plein emploi à partir de 2015 à un niveau de taux de chômage de 4,5%. Compte tenu des incertitudes, quatre autres scénarios de taux de chômage ont été étudiés qui permettent de mesurer l'impact du niveau d'emploi sur les ressources du régime ARRCO. Les quatre scénarios sont :

- baisse du taux de chômage à 3% en 2015 ;
- baisse rapide du taux de chômage à 4,5%, dès 2010 ;
- baisse du taux de chômage à 7% en 2015 ;
- maintien d'un taux de chômage élevé à 9% en 2015.

L'hypothèse a été faite que les masses de prestations étaient identiques pour les cinq scénarios de taux de chômage⁵ et que seuls les masses de cotisations et les versements du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et de l'UNEDIC au titre de la prise en charge des périodes de chômage étaient affectés par l'hypothèse de taux de chômage.

Le changement du niveau de chômage entraîne une révision des effectifs de cotisants. Il a été supposé que la modification du niveau de chômage ne modifiait pas l'évolution des salaires. L'impact des variantes sur les cotisations salariales ne transite donc que par leur effet sur l'effectif de cotisants.

Au total, l'impact du chômage sur la situation financière du régime est la somme de deux effets de sens contraires : pour une année donnée, un niveau moins élevé de chômage augmente les cotisations sociales mais diminue les remboursements au titre de la prise en charge des cotisations chômage, et inversement lorsque le niveau de chômage est plus élevé.

Sous l'hypothèse d'un taux de chômage de 3% à partir de 2015, la masse des cotisations, hors transferts du FSV et de l'UNEDIC, serait supérieure de 1,2 milliard d'euros en 2020 et de 1,9 milliard d'euros en 2050 à la situation sous l'hypothèse de référence.

Dans l'hypothèse d'une baisse du chômage plus rapide que dans le scénario de référence, taux de chômage de 4,5% en 2010 au lieu de 2015, l'impact sur la masse des cotisations ne serait significatif que sur la période antérieure à 2015 (jusqu'à +1,4 milliard d'euros en 2010).

Avec un taux de chômage à 7% en 2015, la masse des cotisations serait réduite de 2,3 milliards d'euros en 2020 et de 3,6 milliards d'euros en 2050. Un taux de chômage s'établissant à 9% à partir de 2015 conduirait à une baisse des cotisations de 4,0 milliards d'euros en 2020 et de 6,2 milliards d'euros en 2050.

⁵ Cette hypothèse très simplificatrice a été retenue afin de ne pas trop alourdir la charge de travail des régimes concernés. Elle revient à considérer que les droits à la retraite ne sont pas modifiés selon que la personne a été au chômage ou en emploi dans les différents scénarios envisagés.

Les résultats de ces variantes modulés par l'évolution projetée des transferts en provenance du FSV et de l'UNEDIC, donnent des intervalles d'estimation pour le solde technique de l'ARRCO, correspondant aux deux scénarios extrêmes de taux de chômage (9% et 3% à partir de 2015). Ainsi, le solde technique de l'ARRCO en 2020 serait compris entre +3,5 milliards d'euros et +6,6 milliards d'euros. En 2050, l'intervalle serait plus large avec un solde technique estimé entre -3,9 milliards d'euros et +1,0 milliard d'euros.

4. Variante de productivité

Dans les scénarios précédents, il est supposé que la productivité du travail de long terme augmente de +1,8% par an. Compte tenu des incertitudes sur le niveau des gains de productivité futurs, le régime de l'ARRCO a étudié en variante une autre hypothèse de croissance de la productivité du travail beaucoup plus faible, égale à +1,0 %.

Comme il est fait par ailleurs l'hypothèse que le partage de la valeur ajoutée ne se déformait pas en projection, le salaire moyen par tête est supposé suivre la croissance de la productivité du travail, dans les deux scénarios. Ces scénarios reposent également sur l'hypothèse que le taux de chômage est stabilisé à 4,5% de la population active à partir de 2015 et que la réforme des retraites de 2003 modifie les comportements d'activité de telle sorte qu'en 2050, la population active est accrue d'environ 400 000 personnes par rapport à la situation avant réforme.

La variante de productivité faible n'a pas d'impact sur les effectifs de cotisants ou de retraités : seules les pensions et les cotisations par personne sont affectées.

L'effet le plus sensible et le plus immédiat de cette variante de productivité affecte la masse des cotisations, dont l'évolution serait très fortement réduite par rapport au scénario avec gains de productivité de +1,8% par an. En 2020, la masse des cotisations serait inférieure d'environ 13% à celle du scénario de gains de productivité plus élevés (-6,9 milliards d'euros), alors que la masse des prestations ne serait que légèrement plus faible (-260 millions d'euros).

A plus long terme, la moindre croissance des salaires se répercuterait sur le niveau des pensions. En 2050, la masse des cotisations serait inférieure d'environ 30% à celle du scénario de gains de productivité à +1,8% par an⁶ et la masse des pensions inférieure d'un peu plus de 10%.

Au total, dans l'hypothèse de gains de productivité de +1,0% par an, le solde technique de l'ARRCO serait davantage dégradé sur toute la période de projection. Les excédents de l'ARRCO s'effaceraient vers 2020 et le régime afficherait un déficit technique de -17,8 milliards d'euros en 2050, alors que le régime serait excédentaire sur quasiment toute la période de projection dans l'hypothèse de gains de productivité de +1,8% par an.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de la productivité de 1,0% par an en moyenne, la croissance du PIB serait également fortement réduite. Exprimé en part de PIB, le déficit de l'ARRCO en 2050 apparaît davantage dégradé encore : il s'établirait à -0,71% du PIB.

⁶ Cet écart correspond à un déficit de croissance de 0,8 point par an entre 2004 et 2050 : $(1,01/1,018)^{46} = 0,70$.

ARRCO (AGFF compris)

Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix
 Rendement technique constant

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock) Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	7 720 900	8 371 251	10 224 266	11 751 442	13 373 354	16 558 396	18 429 883	19 067 533
Nombre de pensionnés de droit dérivé	3 187 000	2 943 338	3 086 347	3 148 866	3 169 865	3 251 720	3 457 066	3 438 849
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	3 075	3 117	3 182	3 363	3 646	4 156
Pension moyenne de droit dérivé (euros)	-	1 737	1 839	1 941	2 022	2 115	2 211	2 407
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 913 728	19 806 979	19 772 823	19 398 794	19 014 213	18 506 341
Total des cotisations (Meuros)	27 820	28 187	34 668	39 924	43 657	51 371	60 300	70 216
Excédents AGFF	-	1 594	1 304	4 059	5 431	6 860	7 935	8 780
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 218	49 729	54 970	64 373	74 700	87 473
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,61	1,49	1,32	1,07	0,94	0,89
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	6 102	6 991	6 000	1 806	-147	-49
en % des dépenses	-	21,0%	16,4%	16,4%	12,3%	2,9%	-0,2%	-0,1%
en % des cotisations	-	17,4%	14,1%	14,1%	10,9%	2,8%	-0,2%	-0,1%
en % du PIB	-	0,40%	0,33%	0,34%	0,27%	0,07%	0,00%	0,00%
Solde technique hors excédents AGFF (Meuros)	-	4 624	4 798	2 932	569	-5 054	-8 081	-8 829

*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

**) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

***) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

Variations cumulées depuis 2003 en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2003 à 2015	de 2003 à 2020	de 2003 à 2030	de 2003 à 2040	de 2003 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	22,1%	40,4%	59,8%	97,8%	120,2%	127,8%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	4,9%	7,0%	7,7%	10,5%	17,5%	16,8%
Pension moyenne de droit direct	5,3%	6,7%	8,9%	15,1%	24,8%	42,3%
Pension moyenne de droit dérivé	5,9%	11,8%	16,4%	21,8%	27,3%	38,6%
Total des pensions	25,5%	44,5%	65,6%	111,6%	153,1%	196,0%
Nombre de cotisants	6,6%	11,7%	11,5%	9,4%	7,2%	4,3%
Total des cotisations	23,0%	41,6%	54,9%	82,3%	113,9%	149,1%
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC	20,8%	39,0%	53,6%	79,9%	108,7%	144,4%

Variations annuelles moyennes en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	2,9%	2,8%	2,6%	2,2%	1,1%	0,3%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	0,7%	0,4%	0,1%	0,3%	0,6%	-0,1%
Pension moyenne de droit direct	0,7%	0,3%	0,4%	0,6%	0,8%	1,3%
Pension moyenne de droit dérivé	0,8%	1,1%	0,8%	0,5%	0,4%	0,9%
Total des pensions	3,3%	2,9%	2,8%	2,5%	1,8%	1,6%
Nombre de cotisants	0,9%	0,9%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,3%
Total des cotisations	3,0%	2,9%	1,8%	1,6%	1,6%	1,5%
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC	2,7%	2,8%	2,0%	1,6%	1,5%	1,6%

Variations annuelles moyennes en millions d'euros 2003

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Total des pensions	1 078	1 124	1 246	1 360	1 228	1 268
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC (Meuros)	1 062	1 302	1 048	940	1 033	1 277
Solde technique	-17	178	-198	-419	-195	10

ARRCO (AGFF compris)

Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix

Montants sur l'année (stock)	Les données financières sont exprimées en euros constants 2003							
	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Cotisations, Excédents AGFF, FSV, UNEDIC* (1)	-	35 786	43 218	49 729	54 970	64 373	74 700	87 473
Total recettes (2)	-	35 786	43 218	49 729	54 970	64 373	74 700	87 473
Total Prestations (3)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Gestion, Action Sociale	1 109	1 253	1 390	1 393	1 395	1 399	1 405	1 410
Total dépenses (4)	-	30 820	38 506	44 130	50 365	63 967	76 251	88 932
Soldes								
Solde technique (1) - (3)	-	6 219	6 102	6 991	6 000	1 806	-147	-49
Solde élargi (2) - (4)	-	4 966	4 712	5 598	4 605	407	-1 551	-1 459
Solde élargi en % du PIB	-	0,32%	0,25%	0,27%	0,20%	0,02%	-0,05%	-0,04%

*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

ARRCO (AGFF compris)

Réforme de 2003 et comportement d'activité : résultats de variantes Scénario macroéconomique avec taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

Scénario en l'absence de la réforme de 2003

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	7 720 900	8 371 251	10 228 352	11 898 588	13 552 857	16 654 979	18 469 658	19 109 915
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	-	-	-	-	-	-
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 016	43 352	49 719	63 225	75 592	88 490
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 919 567	19 597 930	19 487 274	19 078 368	18 716 000	18 207 935
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 050	48 827	53 830	63 088	73 285	85 571
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,61	1,45	1,29	1,04	0,93	0,87
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	6 034	5 475	4 111	-137	-2 306	-2 920
en % du PIB	-	0,40%	0,33%	0,27%	0,18%	-0,01%	-0,08%	-0,08%

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 400 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	7 720 900	8 371 251	10 224 266	11 751 442	13 373 354	16 558 396	18 429 883	19 067 533
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	3 075	3 117	3 182	3 363	3 646	4 156
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 913 728	19 806 979	19 772 823	19 398 794	19 014 213	18 506 341
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 218	49 729	54 970	64 373	74 700	87 473
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,61	1,49	1,32	1,07	0,94	0,89
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	6 102	6 991	6 000	1 806	-147	-49
en % du PIB	-	0,40%	0,33%	0,34%	0,27%	0,07%	0,00%	0,00%

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 800 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	7 720 900	8 371 251	10 041 163	11 595 944	13 185 299	16 446 404	18 381 112	19 005 754
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	3 082	3 111	3 179	3 371	3 658	4 162
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	36 622	42 169	48 299	62 265	74 869	87 407
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	19 014 723	20 034 811	20 077 239	19 738 061	19 331 285	18 823 605
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 403	50 477	55 912	65 492	75 744	88 819
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,64	1,52	1,36	1,09	0,96	0,91
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	6 781	8 309	7 614	3 228	875	1 412
en % du PIB	-	0,40%	0,36%	0,39%	0,33%	0,12%	0,03%	0,04%

Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifie pas les comportements d'activité (prise en compte uniquement des départs anticipés pour carrière longue)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	7 720 900	8 371 251	10 327 743	11 909 320	13 563 596	16 666 266	18 483 158	19 125 506
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	3 084	3 119	3 171	3 317	3 583	4 098
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 524	43 271	49 448	62 180	73 798	86 444
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 812 660	19 578 984	19 468 191	19 059 285	18 696 916	18 188 851
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	42 950	48 767	53 725	62 867	73 108	85 438
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,58	1,45	1,28	1,04	0,92	0,87
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	5 426	5 496	4 277	687	-691	-1 006
en % du PIB	-	0,40%	0,29%	0,27%	0,19%	0,03%	-0,02%	-0,03%

*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

**) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

***) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

ARRCO (AGFF compris)

Variantes de taux de chômage

Scénario macroéconomique avec impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 3% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	19 154 320	20 235 998	20 197 966	19 811 341	19 417 354	18 898 905
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 504	50 310	55 616	65 118	75 553	88 478
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,63	1,52	1,35	1,09	0,96	0,91
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	6 387	7 572	6 647	2 551	707	956
en % du PIB	-	0,40%	0,34%	0,36%	0,29%	0,10%	0,02%	0,03%

Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 913 728	19 806 979	19 772 823	19 398 794	19 014 213	18 506 341
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 218	49 729	54 970	64 373	74 700	87 473
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,61	1,49	1,32	1,07	0,94	0,89
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	6 102	6 991	6 000	1 806	-147	-49
en % du PIB	-	0,40%	0,33%	0,34%	0,27%	0,07%	0,00%	0,00%

Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 7% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 459 227	18 963 514	18 930 844	18 582 233	18 216 765	17 732 226
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	42 598	48 438	53 518	62 700	72 785	85 232
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,57	1,42	1,27	1,02	0,90	0,85
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	5 481	5 700	4 549	133	-2 062	-2 290
en % du PIB	-	0,40%	0,30%	0,28%	0,21%	0,01%	-0,07%	-0,07%

Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 9% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	18 118 249	18 341 286	18 312 340	17 982 894	17 631 439	17 163 274
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	42 159	47 532	52 507	61 537	71 451	83 669
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,54	1,38	1,22	0,99	0,87	0,83
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	5 042	4 795	3 537	-1 030	-3 395	-3 853
en % du PIB	-	0,40%	0,28%	0,24%	0,17%	-0,04%	-0,12%	-0,11%

Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 4,5% à partir de 2010

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Nombre de cotisants	16 775 000	17 740 000	19 687 351	19 804 330	19 769 518	19 394 540	19 009 845	18 501 989
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	44 197	49 737	54 959	64 359	74 684	87 453
Rapport démographique corrigé **	1,80	1,80	1,67	1,49	1,32	1,07	0,94	0,89
Solde technique*** (Meuros)	-	6 219	7 080	7 000	5 990	1 792	-162	-69
en % du PIB	-	0,40%	0,37%	0,34%	0,27%	0,07%	-0,01%	0,00%

*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

**) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

***) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

ARRCO (AGFF compris)

Variantes de gains de productivité

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

- Impact de la réforme de 2003 : +400 000 actifs en 2050

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

Scénario dans l'hypothèse d'un taux de croissance des salaires réels de +1% par an

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	3 074	3 111	3 164	3 276	3 421	3 681
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 108	42 673	48 713	61 090	70 564	78 118
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	40 997	45 222	48 070	52 044	55 774	60 384
Solde technique** (Meuros)	-	6 219	3 889	2 550	-643	-9 046	-14 790	-17 734
en % du PIB	-	0,40%	0,22%	0,13%	-0,03%	-0,42%	-0,64%	-0,71%

Rappel: scénario dans l'hypothèse d'un taux de croissance des salaires réels de +1,8% par an

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	2 921	3 075	3 117	3 182	3 363	3 646	4 156
Total des pensions (Meuros)	-	29 568	37 117	42 737	48 970	62 567	74 846	87 522
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	35 786	43 218	49 729	54 970	64 373	74 700	87 473
Solde technique** (Meuros)	-	6 219	6 102	6 991	6 000	1 806	-147	-49
en % du PIB	-	0,40%	0,33%	0,34%	0,27%	0,07%	0,00%	0,00%

*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

**) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros